

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DES BOURSES D'AIDES A LA MOBILITE INTERNATIONALE DU MESRI 2021-2022**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu le BO n°26 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et la circulaire du 23/06/2021 MESRI – DGESIP A2-1 portant sur les bourses et aides aux étudiants ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2020 relatif aux taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'année universitaire 2020-2021, notamment l'article 5 ;

**PRESENTATION DU PROJET**

L'aide à la mobilité Internationale du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) est destinée aux étudiants bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre du dispositif des aides spécifiques, qui souhaitent suivre une période d'études à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange ou effectuer un stage international.

Chaque année, le MESRI attribue aux établissements d'enseignement supérieur des crédits – dont les dépenses sont suivies en compte de tiers – et leur laisse la responsabilité de les gérer en fonction de leur stratégie internationale et dans le respect des règles d'attribution.

Ces critères d'attribution sont fixés par la circulaire du MESRI du 23/06/2021 MESRI – DGESIP A2-1, publiée dans le BO n°26 du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le ministère fixe la mensualité par arrêté, en revanche, les établissements sont libres de décider de la procédure qu'ils vont appliquer pour se servir de cette dotation et de la façon dont l'attribution sera effectuée.

Les mensualités sont limitées à 2 minimum et 9 maximum sur tout le cursus (licence et master).

S'agissant d'une aide à la mobilité internationale, à l'UCA, cette mission revient à la Direction des Relations Internationales et de la Francophonie qui décide, en fonction de la stratégie internationale de l'établissement et des flux d'étudiants partis en mobilité d'études ou de stage, de verser tout ou partie de ces mensualités.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

De verser pour l'année académique 2021-2022 les montants suivants aux étudiants répondants aux critères d'éligibilité :

- Durée de séjour 2 mois : 800 euros (2 mensualités) ;
- Durée de séjour 3 mois/4.99 mois : 1200 euros (3 mensualités) ;
- Durée de séjour 5 mois/6.99 mois : 1600 euros (4 mensualités) ;
- Durée de séjour 7 mois/8.99 mois : 2000 euros (5 mensualités) ;
- Durée de séjour 9 mois et plus : 2400 euros (6 mensualités).

Si le budget alloué par le MESRI n'a pas été distribué en totalité, un complément pourrait être reversé le cas échéant en fin d'année universitaire aux étudiants éligibles, et au regard d'un barème de points de redistribution annexé à la présente délibération

Membres en exercice : 41

Votes : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION  
2021-12-17-12

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

# BAREME POINTS BOURSES AMI MEN (CROUS) REDISTRIBUTION 2021-2022

## POINTS PAYS

Les pays ont été listés au regard du classement du Ministère des Affaires Etrangères :  
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>

<b>Groupe 1 = 1 point</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Afrique du Nord</li><li>- Moyen Orient</li><li>- Europe</li></ul>	<b>Groupe 2 = 2 points</b> Afrique (sauf Afrique du Nord)	<b>Groupe 3 = 3 points</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Asie</li><li>- Amérique (hors Etats-Unis et Canada)</li></ul>	<b>Groupe 4 = 4 points</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Etats-Unis</li><li>- Canada</li><li>- Océanie</li></ul>
---	--	--	--

## POINTS ECHELON DE BOURSE

Echelons 0 et 0 bis	= 1 point
Echelons 1 et 2	= 2 points
Echelons 3 et 4	= 3 points
Echelons 5 et 6	= 4 points
Echelon 7	= 5 points

## POINTS DUREE SEJOURS/STAGE

3 mois à 3.99 mois	= 0 point
4 mois à 5.99 mois	= 1 point
6 mois à 7.99 mois	= 2 points
8 mois à 9.99 mois	= 3 points
10 mois à 12 mois	= 4 points